

## SÉANCE ORDINAIRE du 15 MARS 2019

L'An deux mille dix-neuf, le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 08 mars 2019

Étaient présents : M. MOINEAU Bernard, M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse et M. FONTAINE Pascal –Adjointes et Mme GREUIN Florence, M. MESNIL David, M. PARMENTIER Denis et M. BRAGUE Robert – Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. JAQUET Pascal, Mme CASTEL Claude, GAUTHIER Véronique, M. VILNAT Jacques.

Secrétaire : MOINEAU Bernard

Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> mars 2019

### Comptes administratifs et comptes de gestion 2018 : budget principal – budget assainissement – budget lotissement

Le Conseil prend connaissance des comptes administratifs 2018 pour le budget principal, budget assainissement et budget lotissement, mais le vote est reporté dans la mesure où le compte de gestion n'est pas encore disponible ; de même il ne sera pas procédé à l'affectation des résultats.

### Désignation délégué EPAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'EPAGE - Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la gestion des milieux aquatique sur le territoire du Loing. Des comités de bassin ont été mis en place pour garder un lien de proximité et la commune de Vieilles-Maisons, située sur le bassin de la Bezonde, doit désigner un délégué à cet effet. Mr LEROY Daniel accepte d'être délégué titulaire et Mr MESNIL David, délégué suppléant.

### Divers :

*Feu d'artifice 13 juillet* : à commander selon la proposition de Brezac pour un montant de 1000€ttc

*Syndicat des Eaux de Lorris* : présentation des projets de travaux par Pascal Fontaine.

*Transfert de compétence « eau et assainissement » à la Communauté de Communes*: information donnée par Bernard Moineau, à savoir : afin d'éviter un transfert automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et permettre un report au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les communes vont devoir faire part de leur opposition (à raison de 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population, et ce avant le 30 juin 2019 (un projet de délibération sera proposé prochainement).

*Entretien rivière du Joudry* : un courrier sera adressé aux propriétaires du Joudry leur rappelant l'obligation pour chacun de procéder à l'entretien de la rivière au droit de leur terrain.